



Comité d'examen
Review Committee

ᑲ · ∇S · ᐱΔUᐅ ᑕᑲ ᑲᑲᑲ
ᐱᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᐱᑲᑲ

COMPTE-RENDU

306^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

DATE : Le mercredi, 15 mai 2013

ENDROIT : Salle de réunion du Comité consultatif pour
l'Environnement de la Baie-James
383, rue Saint-Jacques, bureau 220

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Pierre Mercier, président, Québec
Philip Awashish, ARC
Brian Craik, ARC
Daniel Berrouard, Québec
Robert Lemieux, Québec

INVITÉ : Pierre-Michel Fontaine (MDDEFP) (en après-midi)

Secrétaire exécutive: Marie-Michèle Tessier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion est déclarée ouverte à 9h30 et l'ordre du jour suivant est modifié, puis adopté :

- 1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du compte-rendu de la 305^e réunion
- 3) Correspondance depuis la dernière réunion
- 4) Projet minier de métaux BlackRock
 - a) Consultations publiques, dates : 11 et 12 juin 2013
 - b) Réponses aux questions
- 5) Prolongement de la route 167 Nord – Les Diamants Stornoway inc.
 - a) Demande de modification au certificat d'autorisation
- 6) Projet minier Éléonore
 - a) Demande de modification à la condition 2.7 du certificat d'autorisation : concentration en cyanures dans les résidus
 - b) Localisation du point de rejet des eaux industrielles
- 7) Projet de pont, de banc d'emprunt et de voie d'accès à Mistissini
 - a) Suivi des 7 conditions du certificat d'autorisation
- 8) Projet Eastmain 1A et dérivation Rupert
 - a) Demandes de modification au C. A. :
 - divers aménagements piscicoles et frayères (conditions 5,3 et 5,31 - 5,6 - 5,18 et 5,25 - 5,24);
 - planification 2013 des voies d'accès aux terrains de trappage et à des camps cris (condition 2.6).
 - b) Information sur les rapports :
 - *Suivi de l'hydrologie, de l'hydraulique et du régime thermique en milieu continental - 2011*, conformément à la condition 5.1 du C. A.
Exp. : Mireille Paul, 17 avril 2013
 - *Suivi du hibou des marais, de la chouette lapone et de la mouette de Bonaparte – 2012*, conformément à la condition 5.1 du C. A.
Exp. : Mireille Paul, 17 avril 2013

c) Rédaction du rapport de consultation publique

9) Varia

10) Date et lieu de la prochaine rencontre

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA 305^E RÉUNION

L'adoption du compte-rendu de la 305^e réunion est reportée à la prochaine réunion.

3. CORRESPONDANCE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Les correspondances sont également reportées à la prochaine rencontre.

4. PROJET MINIER DE MÉTAUX BLACKROCK

a. Consultations publiques, dates : 11 et 12 juin 2013

On informe les membres que le secrétariat du Comité, ainsi que l'analyste du ministère, ont reçu du promoteur une demande visant à vérifier s'il serait possible de tenir les consultations publiques sur ce projet conjointement à la procédure prévue à la Loi canadienne d'évaluation environnementale. Puisque l'organisation des consultations du COMEX est très avancée, le COMEX ira de l'avant avec la tenue des deux consultations tel que prévu, à Oujé-Bougoumou, le 11 juin et à Chibougamau, le 12 juin.

On fait également état de la demande d'un résident de Mistissini pour reporter les consultations à une date ultérieure. On précise à ce sujet que les autorités locales ont été consultées sur les dates et que celles-ci ont été convenues en collaboration avec les conseils de bande.

b. Réponses aux questions.

Le COMEX a reçu les réponses aux questions en date du 7 mai 2013.

5. PROLONGEMENT DE LA ROUTE 167 NORD – LES DIAMANTS STORNOWAY INC.

a. Demande de modification au certificat d'autorisation

Le rapport d'analyse est révisé, puis complété. Il sera transmis à l'administrateur dans les plus brefs délais.

6. PROJET MINIER ÉLÉONORE

a. Demande de modification à la condition 2.7 du certificat d'autorisation : concentration en cyanures dans les résidus

Une recommandation portant sur la reformulation de la condition 2.7 du certificat d'autorisation de la façon suivante sera envoyée à l'administrateur:

- Pour abaisser les concentrations en cyanure dans la pulpe, le promoteur prévoit installer un système de traitement SO₂/Air (INCO). Le promoteur devra s'assurer de respecter en tout temps les normes relatives au cyanure prévues à la Directive 019. Advenant un dépassement à l'effluent final, pour quelque raison que ce soit, le promoteur interrompra la cyanuration, le temps de corriger la situation. Le promoteur devra s'assurer de réaliser également un suivi sur les concentrations de cyanures dans la pulpe à la sortie du système de traitement des cyanures et dans le parc à résidus miniers. Ces informations seront incluses au programme de suivi annuel et devront être soumises à l'Administrateur, pour information.

b. Localisation du point de rejet des eaux industrielles

Une recommandation concernant le déplacement du point de rejet dans le réservoir Opinaca sera transmise à l'administrateur, sous réserve des deux conditions suivantes :

- un suivi de la conductivité dans la fosse soit réalisé de façon mensuellement jusqu'à ce que le risque d'accumulation puisse être complètement écarté. Par la suite, un suivi sera maintenu et les résultats seront communiqués annuellement à l'administrateur dans le cadre du programme de suivi global.
- les orifices du diffuseur soient orientés vers le sud de telle sorte que la probabilité que le panache de l'effluent se dirige dans la fosse soit limitée.

7. PROJET DE PONT, DE BANC D'EMPRUNT ET DE VOIE D'ACCÈS À MISTISSINI

a. Suivi des 7 conditions du certificat d'autorisation

Une demande a été faite au COMEX par l'administrateur régional pour vérifier si les actions entreprises par le promoteur répondent à certaines des conditions émises dans le certificat d'autorisation. Le suivi proposé est effectivement conforme à ces conditions. Une correspondance sera transmise à l'administrateur régional.

8. PROJET DE CENTRALE DE L’EASTMAIN 1A ET DÉRIVATION RUPERT

a) Demandes de modification au C. A. :

- divers aménagements piscicoles et frayères (conditions 5,3 et 5,31 - 5,6 - 5,18 et 5,25 - 5,24);

Une demande de modification sur le programme de suivi est déposée par la SEBJ. Le COMEX transmettra sa recommandation à l’effet d’accepter les ajustements méthodologiques proposés.

- **planification 2013 des voies d’accès aux terrains de trappage et à des camps cris (condition 2.6).**

L’adoption de cette recommandation est reportée à la conférence téléphonique du 30 mai.

b) Information sur les rapports :

Points d’information reportés à la prochaine rencontre.

c) Rédaction du rapport de consultation publique

Le document en cours de rédaction sera envoyé en traduction anglaise d’ici la prochaine rencontre, en vue de compléter la rédaction de certaines parties du rapport.

9. VARIA

Les résultats du programme de suivi pour la mine Gonzague-Langlois ont été transmis au Comité, pour information. Des questions et commentaires pourraient être adressés au promoteur à ce sujet une fois l’analyse du document complété.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 12 juin à Chibougamau.